

MISE À JOUR DES EMPLOIS DE LA COLLECTIVITÉ

Annexe 1 -Question n° X du CM du 25 janvier 2024

<i>Ancien poste</i> Nouveau poste	nombre d'emplois	Poste	Emplois	Emplois ouverts aux cadres d'emplois	Quotité hebdomadaire (en centième d' heures)	L'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du code général de la fonction publique. Les conditions de recrutement et de rémunération sont dans ce cas précisées :
A compter du 1er février 2024, Modification des emplois suivants:						
<i>Ancien</i>	1	16797	<i>Animateur(rice)</i>	<i>Adjoints territoriaux d'animation</i>	21,00	/35
Nouveau	1	16797	Animateur(rice)	Adjoints territoriaux d'animation	12,00	/35
<i>Ancien</i>	1	12352	<i>Animateur(rice)</i>	<i>Adjoints territoriaux d'animation</i>	12,50	/35
Nouveau	1	12352	Animateur(rice)	Adjoints territoriaux d'animation	12,00	/35
<i>Ancien</i>	1	12288	<i>Animateur(rice)</i>	<i>Adjoints techniques territoriaux</i>	35,00	/35
Nouveau	1	12288	Animateur(rice)	Adjoints territoriaux d'animation	35,00	/35

MISE À JOUR DES EMPLOIS DE LA COLLECTIVITÉ

Annexe 1 -Question n° X du CM du 25 janvier 2024

nombre d'emplois	Poste	Emplois	Emplois ouverts aux cadres d'emplois	Quotité hebdomadaire (en centième d' heures)	L'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du code général de la fonction publique. Les conditions de recrutement et de rémunération sont dans ce cas précisées :	
A compter du 1er février 2024 Création des emplois suivants :						
6	-	Animateur(rice)	Adjoints d'animation territoriaux	35,00		
6	-	Animateur(rice)	Adjoints d'animation territoriaux	32,50		
4	-	Animateur(rice)	Adjoints d'animation territoriaux	6,75		
1	-	Auxiliaire de puériculture	Auxiliaires de puériculture territoriaux/Agent sociaux territoriaux	35,00	/35	Cat B Diplôme requis par le cadre d'emplois - Rémunération en fonction de l'expérience et de l'expertise du candidat
1	-	Auxiliaire de puériculture	Auxiliaires de puériculture territoriaux/Agent sociaux territoriaux	17,50	/35	Cat B Diplôme requis par le cadre d'emplois - Rémunération en fonction de l'expérience et de l'expertise du candidat
1	-	Agent de caisse	Adjoints administratifs territoriaux	35,00	/35	